

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

(Châteauguay, le lundi 27 janvier 2014) - SOS Forêt Fernand-Seguin et Héritage Saint-Bernard sont fiers d'annoncer que les citoyens se prononcent en grand nombre dans l'intérêt de la protection intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry dans le cadre des consultations publiques de la MRC de Roussillon concernant le projet de règlement 170.

Malgré les belles déclarations et les grands principes entendus lors de l'adoption du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), voilà que, dans les faits, la MRC de Roussillon s'apprête à adopter des règlements qui menaceraient l'intégrité de nos milieux naturels à haute valeur écologique.

Plutôt que répondre aux objectifs du PMAD, soit l'atteinte de 17 % d'aires protégées pour 2020 et de 30 % de couvert forestier pour 2031, la MRC de Roussillon propose de réduire et de morceler le corridor vert Châteauguay-Léry et ne prévoit aucune mesure supplémentaire pour protéger le peu de couvert forestier restant (7,3 % de la MRC).

Déjà, plus de 550 personnes ont soumis des propositions de modifications au projet de règlement 170 de la MRC de Roussillon via le site internet www.corridorvert.com. Le site internet a été créé par SOS Forêt Fernand-Seguin et Héritage Saint-Bernard afin de faciliter la participation aux consultations publiques. Les deux organismes ont fait appel à leurs réseaux de contacts qui ont déjà manifesté, à de nombreuses reprises au fil des ans, leur désir de voir le corridor vert Châteauguay-Léry être protégé.

Sur le site internet www.corridorvert.com, SOS Forêt Fernand-Seguin et Héritage Saint-Bernard expliquent les principaux points qui menacent l'intégrité du corridor vert Châteauguay-Léry. Les gens sont invités à soumettre les propositions suivantes à la MRC de Roussillon :

- Afin d'assurer un maintien de la biodiversité actuelle, la MRC de Roussillon doit protéger l'ensemble des milieux naturels situés à l'intérieur du territoire du corridor vert Châteauguay-Léry proposé par Héritage Saint-Bernard et SOS Forêt Fernand-Seguin.
- Afin d'assurer un maintien de la biodiversité actuelle, la MRC de Roussillon doit interdire toute construction d'habitation à l'intérieur du corridor vert Châteauguay-Léry et de ne permettre que des aménagements véritablement compatibles avec la conservation des milieux naturels tels que des sentiers nature et des aires de repos et d'observation.

- Afin d'assurer le maintien du couvert forestier actuel et d'atteindre les cibles établies par la CMM, la MRC de Roussillon doit élaborer un plan d'action pour la conservation et la mise en valeur des milieux naturels existants ainsi qu'un plan d'action permettant l'atteinte des objectifs de rétablissement du couvert forestier.


Les deux organismes invitent les gens à participer en grand nombre aux consultations publiques afin d'envoyer un message clair à la MRC de Roussillon en faveur de la protection du corridor vert Châteauguay-Léry. En plus d'utiliser le formulaire sur le site www.corridorvert.com, les gens peuvent faire parvenir leurs propositions à la MRC de Roussillon directement à l'adresse courriel communications@mrcroussillon.qc.ca. Les gens peuvent aussi prendre la parole lors des diverses soirées d'information. Pour ce faire, ils doivent préalablement en informer la MRC avant le 3 février par le biais de l'adresse courriel précédemment citée. Pour les gens de la région de Châteauguay, la soirée de consultation aura lieu le 13 février à 19 h, à la salle Jean-Pierre-Houde du Centre culturel Vanier (15, boulevard Maple).

Le projet de règlement 170 est une belle occasion pour la MRC de Roussillon de reconnaître la volonté populaire qui souhaite voir le corridor vert protégé dans son intégrité. La MRC de Roussillon doit être avant-gardiste en ce qui a trait à la conservation et utiliser tous les outils à sa disposition pour poser un geste concret tel que le demandent les citoyens. Rappelons que ce territoire de près de 1 000 hectares a une haute valeur écologique. On y retrouve entre autres 28 espèces de plantes rares, des centaines d'espèces d'oiseaux, des champignons uniques au pays ainsi qu'une diversité exceptionnelle d'habitats. Il est primordial d'agir pour protéger ce havre de biodiversité pour les générations à venir.

Les gens qui voudraient plus de détails sur le projet de règlement 170 sont invités à consulter le site internet de la MRC de Roussillon au www.mrcroussillon.qc.ca.

-30-

Pour plus de détails sur cet enjeu environnemental, nous vous invitons à communiquer avec nos porte-paroles :



Guy Turcotte

514 970-7475

sos.fern@sympatico.ca

SOS Forêt
FERNAND-SEGUIN



Luc L'Écuyer

450 698-3133 poste 230

luc.lecuyer@heritagestbernard.qc.ca

 Héritage
Saint-Bernard